



Réseau ONCONORMANDIE

Charte d'engagement

Table des matières

Table des matières	1
I- Préambule	2
II- Objectifs.....	3
III- Engagements	3
IV- Modalités de prise en charge	4
V- Suivi et évaluation	5
VI- Adhésion.....	5

I- Préambule

Le réseau régional de cancérologie OncoNormandie est un réseau de professionnels exerçant dans le domaine de la cancérologie dont les tutelles sont l'Institut National du Cancer (Inca) et l'agence régionale de santé (ARS). Parmi ses missions, il contribue à garantir l'équité dans l'accès au soin et dans l'amélioration de la prise en charge globale des patients atteints d'un cancer, tout au long de la maladie. Le réseau se veut comme lieu ressource, d'échange de pratiques professionnelles, d'élaboration de projets et de référentiels ; il contribue également à la formation et à la transmission d'information.

Le lien ville-hôpital est devenu l'une des clés de la qualité d'un parcours de soins. La prise en charge psychologique est un des maillons de ce lien car elle participe à la bonne tolérance des traitements anticancéreux, à l'amélioration de la qualité de vie et même à la prévention des récurrences ou à l'apparition d'autres pathologies. Il est donc impératif d'œuvrer pour que ce lien se tisse et entoure chaque patient d'un meilleur accompagnement possible. Le plan cancer 2014-2019, en fait état dans le chapitre « Améliorer la coordination ville-hôpital et les échanges d'informations entre professionnels » de l'objectif 2 : « La prise en charge en cancérologie évolue (augmentation des prises en charge à domicile et développement des allers et retours ville-hôpital) en sollicitant plus fortement les professionnels de premier recours.

Dans ce contexte d'identification et de développement de l'accès aux soins de support notamment pour l'accompagnement psychologique, le réseau de cancérologie s'appuie sur les directives suivantes afin de répondre aux besoins des patients et des professionnels de santé les prenant en charge sur l'ensemble du territoire normand :

- L'objectif 7 - du plan cancer 3 (« Assurer une prise en charge globale et personnalisée ») et plus particulièrement aux actions 7.4 (« Garantir au patient l'articulation entre l'hôpital et la ville à l'occasion de la consultation de fin de traitement ») et 7.6 (« Assurer une orientation adéquate vers les soins de support pour tous les malades »)
- La circulaire DGOS 2017 (« Tous les patients atteints de cancer doivent désormais, quel que soit leur lieu de prise en charge, avoir accès à des soins oncologiques de support »)
- Le plan régional de santé (PRS2) définit par l'ARS Normandie

II- Objectifs

La présente charte a pour objectif :

- De définir les modalités d'engagement, les droits et les obligations des membres au sein du dispositif d'accompagnement psychologique et du réseau régional de cancérologie OncoNormandie
- De formaliser l'engagement des membres auprès des patients et de leur entourage
- De favoriser et de soutenir le lien et les échanges entre les psychologues en proposant des manifestations organisées par le réseau régional de cancérologie sur la thématique de l'accompagnement psychologique des patients atteints de cancer

La présente charte est valable 12 mois à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction sous réserve de financement. Elle est susceptible d'être modifiée sur sollicitation de ses membres. La nouvelle version de la charte sera alors transmise aux personnes engagées.

III- Engagements

Les signataires s'engagent conjointement :

- A promouvoir le respect des personnes prises en charge
- A promouvoir la confidentialité des informations partagées sur les patients et à respecter le secret professionnel
- A respecter leurs engagements

Le psychologue s'engage à :

- Respecter les modalités de prise en charge énoncées en partie IV
- Assurer la continuité du lien ville-hôpital
- Transmettre au réseau son numéro ADELI
- Transmettre la copie des diplômes obligatoires pour exercer en psycho-oncologie soit :
 - Master 2 de psychologie clinique et de psycho- pathologie ou
 - DESS de psychologie sociale de la santé ou de psychologie du travail.
- Accepter la diffusion des coordonnées professionnelles notamment via l'annuaire hébergé sur le site public ONCONORMANDIE (nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail)

L'engagement est gratuit. Il doit être impérativement renouvelé chaque année pour permettre la bonne mise à jour des coordonnées.

Le réseau régional de cancérologie s'engage à :

- Assurer le financement des consultations, selon les modalités de prise en charge énoncées en partie IV
- Assurer la communication sur ce dispositif
- Mettre à disposition la liste et les coordonnées des comités départementaux de la ligue contre le cancer et des Espaces d'Information disponibles dans les établissements de santé (disponible sur le site internet onconormandie.fr) pour compléter éventuellement la prise en charge
- Réactualiser chaque année l'annuaire des membres du réseau
- Mettre à disposition des référentiels de consultations et documents d'aide à la prise en charge psychologique des patients en cancérologie
- Répondre aux demandes d'informations complémentaires pour l'optimisation de la prise en charge psychologique du patient
- Assurer le financement de votre adhésion annuelle (30 euros) à la SFFPO (Société Française et Francophone de Psycho Oncologie), sous réserve que le psychologue adresse à la SFFPO sa demande d'adhésion (Lettre de motivation et CV). Cette adhésion n'est pas obligatoire, cependant le réseau OncoNormandie encourage les professionnels dans cette démarche, pour leur garantir et leur donner accès et continuité à la formation ou sensibilisation aux problématiques liées à l'accompagnement en psycho-oncologie.

IV- Modalités de prise en charge

Pour bénéficier du financement réseau OncoNormandie, certaines conditions sont à respecter :

- Bénéficiaire : Personne soignée ou qui a été soignée pour un cancer, dans la limite de 18 mois post traitement conventionnel (Chirurgie, Chimiothérapie, Radiothérapie, Immunothérapie) ou le proche
- 3 heures maximum financées par le réseau OncoNormandie, par personne (patient ou proche) (sans critères de revenus)
- Le psychologue doit respecter le tarif de 45€/ heure soit 135€/3 heures, divisible

- Le psychologue doit adhérer à la charte d'engagement ; psychologue recensé seulement s'il ne dépasse pas le tarif proposé par le réseau pour les patients adressés dans ce contexte
- Le psychologue ne pourra pas accueillir plus de 8 patients/proches bénéficiaires de la prise en charge réseau par an
- Le psychologue doit contacter le réseau en amont de la prise en charge pour obtenir un numéro d'inclusion le déclenchement des séances et en prévision de son règlement par le réseau
- Le règlement s'effectuera à la fin de la prise en charge, sur présentation de la facture et d'une attestation de consultation co-signée (document de suivi)
- Si plus de séances sont nécessaires, un lien vers le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer correspondant, pourra être envisagé.

V- Suivi et évaluation

La mise en œuvre de la Charte d'engagement s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé.

La satisfaction des patients et/ou proches pourra être évaluée par un questionnaire.

VI- Adhésion

Signature, nom et coordonnées du représentant :

Le Réseau Régional de Cancérologie
OncoNormandie

Le Partenaire